



Compte rendu audience psychologue EN EDA au rectorat de Lyon. Mercredi 13 novembre

En présence de:

- Madame De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,
- Monsieur Pélissier, directeur des personnels enseignants
- Madame Lacroix, directrice des personnels enseignants

Délégation composée de :

- Marianne Denis Lépy, directrice, élue en CAPD pour le SNUIPP FSU 42
- Nathalie Molon, enseignante, SNUIPP FSU 42
- Sylvie Bonneville, psychologue EN EDA, SNUIPP FSU 42
- Paula Enfroy, psychologue EN EDA, élue en CAPA psychologue EN pour FO

Mercredi 13 Novembre ,nous avons été reçues en audience au rectorat pour aborder les difficultés rencontrées par les psychologues EN EDA de la Loire, ainsi que par les enseignants du département, liées aux vacances et aux suppressions de postes de psychologues dans le département.

Pour rappel :

Postes vacants : Lamartine à St Chamond : circonscription St Chamond
Roche la Molière : circonscription St Etienne Ouest
Chazelles sur Lyon : circonscription Andrézieux Nord
Balbigny : circonscription Feurs

Postes fermés : Les Ovides : circonscription St Etienne Sud
St Germain Laval : circonscription Feurs

Nous avons longuement fait valoir que la vacance et la suppression des postes aboutissaient aujourd'hui à **des situations tout simplement intenable, pour les personnels psychologues mais aussi pour les enseignants et les directeurs.**

Bien sûr, nous avons évoqué les lourds préjudices que représentent, in fine, ces situations pour les élèves en souffrance et leurs familles.

Nous avons explicité les situations vécues sur le terrain et les dysfonctionnements constatés : délais de prise en charge, calendrier des orientations, situations de crises, immobilisation des pôles ressources qui n'ont pas de réponse à apporter aux équipes etc... Dysfonctionnements majeurs, ne permettant pas de répondre aux enjeux de l'école inclusive, telle que plébiscitée par notre institution.

Nous avons insisté sur l'impossibilité pour les psychologues de fonctionner seul ou à deux sur l'ensemble d'une circonscription, en rappelant notamment, **que l'essence même de la mission de psychologue scolaire ne consiste pas uniquement à la réalisation de bilans psychométriques**. Nous avons rappelé toute l'ampleur de l' action des psychologues : le lien entre l'école et les familles, les actions de prévention ou encore notre intervention de soutien et d'aide à la compréhension des situations.

En l'absence de psychologue sur le secteur de St Germain Laval, il a été souligné en exemple, que ce sont plus de 500 élèves qui se retrouvent privés de cette expertise, ce sont **des dizaines de collègues adjoints et ou directeurs, qui se retrouvent seuls face aux situations délicates, seuls à mener des équipes éducatives ou accompagner des parents à cheminer vers l'acceptation des difficultés, y compris dans des établissements accueillant des élèves d'ULIS**.

Les réponses que nous obtenons ne sont pas satisfaisantes.

Le rectorat nous dit **ne pas être en mesure pour l'instant d'embaucher des contractuels pour des raisons budgétaires, le ministère ayant bloqué l'embauche de contractuels**, et ce, malgré l'engagement du ministre même, lors de sa venue dans la Loire le 4 octobre dernier.

Il nous a été répondu que ces situations étaient présentes aussi dans les autres départements et que **la mission rectorale, dans l'immédiat, était « de gérer la pénurie en faisant appel à la solidarité entre les personnels »**. Monsieur Blanquer semblerait donc s'être prononcé sans pour autant permettre à ses services d'assumer l'embauche de contractuels effectifs. Nous avons explicité le fait que la solidarité est déjà en oeuvre depuis très longtemps mais que nous arrivions maintenant dans une impasse et que l'institution se doit de réagir.

Nous avons obtenu du rectorat qu'il renouvelle sa demande de dérogation auprès du Ministère, permettant l'embauche de contractuels sur la base des propos de Monsieur Blanquer.

Concernant la demande de réouverture des deux postes aux Ovides et à St Germain, il nous a été répondu que certains secteurs n'étaient « pas attractifs ». Nous avons exprimé notre étonnement compte tenu des barèmes auxquels partent les postes de PE, notamment dans le centre du département. Nous avons également pu avancer que le poste de St Germain n'a été vacant qu'une seule année et qu'une personne, qui nous est connue, souhaitait le demander, tout comme celui des Ovides.

Les personnes présentes se sont engagées à faire remonter ce problème lors de la carte scolaire en janvier (ou un peu plus tard cette année pour cause d'élections).

Nous avons convenu que nous soit communiquée la réponse du ministère concernant la possibilité d'embauche de contractuels dès que possible. Nous solliciterons une nouvelle audience si nécessaire.

Nous poursuivons également notre démarche au plan départemental, et avons sollicité une audience auprès de la DSDEN pour aborder la problématique des RASED dans leur ensemble (psychologues, postes E, postes G).

L'intersyndicale SNUDI FO 42, SNUipp FSU 42